

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 12 mai 2015 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 avril 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération



Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Délibération n° D-2015- 18 (12/05/2015)

OBJET : Mise en place d'un tarif forfaitaire pour les spectacles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 01 du 14 octobre 2010 portant création d'une régie temporaire ;

Vu la délibération n° 08 du 17 novembre 2010 relative aux tarifs des droits d'entrée des spectacles organisés par le Conservatoire ;

Exposé des motifs –

Il est proposé d'intégrer un tarif forfaitaire de deux euros pour les spectacles des élèves. Ce nouveau tarif vient s'ajouter à la grille tarifaire des concerts et soirées à thème décidée le 17 novembre 2010.

Après en avoir délibéré,

– **DECIDE** –

D'approuver le tarif forfaitaire de deux euros pour les spectacles des élèves ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 mai 2015.
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

Brigitte REYNAUD.

